

Demande d'un acte d'origine

Actualités

Acte d'origine, acte de reconnaissance d'enfant, fo-
mariage, de divorce, de changement de nom, certificat de famille,
annonce de naissance dans les 3 jours suivants la naissance, annonce
de décès dans les 2 jours suivant le décès.

Ces documents doivent être demander auprès de l'Office de l'état civil de
Sion, soit par téléphone au 027 606 33 40, soit par mail à [etatcivil-
sion@admin.vs.ch](mailto:etatcivil-sion@admin.vs.ch).

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'[Office de l'état
civil de Sion](#).